

AIDE AU BAFA DE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN

La ville finance 50 % du coût de la formation du BAFA, en échange les jeunes s'engagent à travailler 50 jours dans les accueils de loisirs de la ville.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes :

- d'au moins 17 ans
- résidant dans la commune

Le dossier peut être retiré au PIJ ou téléchargé en ligne.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le PIJ : 03 20 11 67 61

<https://www.neuville-en-ferrain.fr/passer-son-bafa/>

Mairie de Neuville-en-Ferrain:

1 place du Général de Gaulle

59960 - Neuville-en-Ferrain

<https://www.neuville-en-ferrain.fr/>